

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 12 mai 2009, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc

Madame Lucie Coallier OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

09/05/166 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y apportant la modification suivante :

Ajout : 5.9 Préposé à l'horticulture – embauche de monsieur Steven Cain

ADOPTÉE

09/05/167 PROCÈS-VERBAUX - ADOPTION

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

IL EST

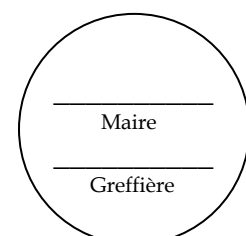
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2009 et de la séance extraordinaire du 5 mai 2009.

ADOPTÉE

09/05/168 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2009-04-14) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, la greffière dépose le procès-verbal de correction de la séance ordinaire du 14 avril 2009.



09/05/169 SOUPER DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD

CONSIDÉRANT l'invitation du diocèse de Valleyfield;

CONSIDÉRANT que tous les profits amassés seront investis aux Œuvres de l'Évêque de Valleyfield.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 8 billets pour le souper des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield qui se tiendra le 6 mai 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 360,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

09/05/170 ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE L'ÎLE-PERROT (AGAIP) – SOUPER ANNUEL

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 4 billets pour le souper annuel de l'Association des gens d'affaires de L'Île-Perrot (AGAIP), qui se tiendra le 20 mai 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 500,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE

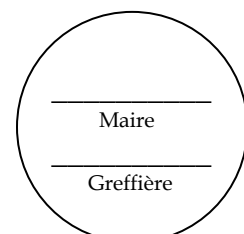
09/05/171 ACHAT DE SACS RÉUTILISABLES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de sacs réutilisables à l'effigie de la Ville qui seront distribués gratuitement aux citoyens chez « GD Promotion », sis au 97, 9^e avenue, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 8V1, au coût de 10 000,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 17 avril 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 10 787,50\$ nette de ristourne.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même les redevances pour les matières résiduelles.

ADOPTÉE

09/05/172 ASSISES ANNUELLES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC – INSCRIPTIONS ET DÉPENSES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER messieurs Marc Roy, maire, André Morion, directeur général, madame Michelle L. LeCavalier, conseillère et messieurs Marcel Rainville, René Pinsonneault et Daniel Leblanc, conseillers, à s'inscrire aux assises annuelles de l'Union des Municipalités du Québec qui se tiendront du 13 au 16 mai 2009 au Hilton Lac Leamy, à Gatineau.

D'AUTORISER sur présentation des pièces justificatives, le remboursement des dépenses inhérentes aux dites assises.

ADOPTÉE

09/05/173 GRATUITÉ DE LA SALLE VAUDREUIL DU CENTRE COMMUNAUTAIRE PAUL-ÉMILE-LÉPINE

CONSIDÉRANT la lettre de la directrice du centre Vaudreuil-Soulanges, madame Danielle Raymond, gouverneure de la Fondation des Étoiles datée du 9 avril 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

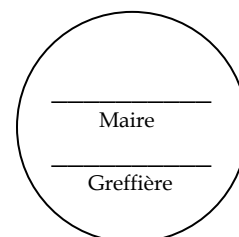
D'OFFRIR la gratuité de la salle Vaudreuil du centre communautaire Paul-Émile-Lépine, dans le cadre d'un party d'halloween au profit de la Fondation des Étoiles, qui se tiendra le 31 octobre 2009 dans le but d'amasser des fonds pour le centre Vaudreuil-Soulanges.

ADOPTÉE

09/05/174 RÈGLEMENT HORS COUR – POURSUITES POUR DOMMAGES À PROPRIÉTÉ DANS LE SECTEUR DU PROJET DOMICILIAIRE « LA PERDRIOLE »

CONSIDÉRANT le litige opposant les compagnies d'assurances L'Unique assurances générales et al, Desjardins assurances générales inc. et al, Promutuel Vaudreuil, Bélair Direct et la Ville de L'Île-Perrot relativement à des dommages causés lors des inondations de juin 2005 dans le secteur du projet domiciliaire « La Perdriole » ;

CONSIDÉRANT la conférence de règlement du 6 mai 2009 impliquant toutes les parties au dossier.



CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur André Morin, directeur général et celle des procureurs mandatés par la Ville de l'Île-Perrot;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE RÉGLER les litiges qui opposent la Ville à divers assureurs pour un montant de 82 000 \$, en capital, intérêts et frais.

D'AUTORISER la trésorière à émettre un chèque à l'ordre de Bélanger Sauvé, en fidéicommiss en vue de procéder au règlement en contrepartie de l'obtention de quittances et des documents judiciaires usuels.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

**09/05/175 ASSISTANT CONTREMAÎTRE AUX TRAVAUX PUBLICS -
EMBAUCHE DE MONSIEUR DENIS CHALUT**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Denis Chalut en tant qu'assistant contremaître aux travaux publics, du 20 avril 2009 au 4 septembre 2009.

Son salaire est établi à 25,10\$/heure, à raison de 40 heures/semaine.

ADOPTÉE

**09/05/176 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MONSIEUR
GABRIEL LAVOIE-BOULIANE**

IL EST

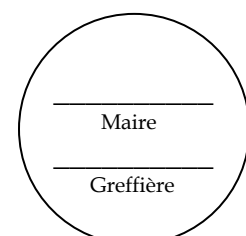
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENTÉRINER l'embauche de monsieur Gabriel Lavoie-Bouliane au poste de préposé à l'horticulture avec le statut de salarié étudiant.

QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 15 semaines soit du 4 mai 2009 jusqu'au 14 août 2009.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE



09/05/177 SURVEILLANTS DE PARCS - EMBAUCHES

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 21 avril 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de surveillants de parcs avec le statut de salariés étudiants :

L'ÎLE-PERROT

Patrick Hudon
 Guillaume Schmidt
 Jean-Pascal Dunn
 Marie-Ève Simard
 Maxime Schmidt
 Jérémie Alexander-Brunelle

N.D. L'ÎLE-PERROT

Marco Godin

Leur période d'embauche sera rétroactive au 15 avril 2009 et se terminera selon le calendrier des activités et leur horaire de travail variera suivant l'horaire des activités.

Leur rémunération sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**09/05/178 MONITEURS DES TERRAINS DE JEUX - EMBAUCHES**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 21 avril 2009.

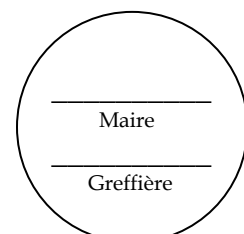
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs aux terrains de jeux avec le statut de salariés étudiants :

L'ÎLE-PERROT

Catherine Boily	Marc-Antoine Pilon	Jeannie Coursol
Marissa Burns	Annie-Pier Dunn	Frédéric Drouin
Caroline Krzywonos	Stéphanie Thibaudeau	Marie-Jasmine Rainville
Justine Lavigne	Marielle Villeneuve	Geneviève Boily
Alexis Pilon-Boudreau	Andréanne Paquette	Sophie Roy
Karine Asselin		



N.D. L'ÎLE-PERROT

Stéphanie Lacroix
 Carol-Anne Dupré
 Marc-André Coull
 Marc-Antoine Rouleau
 Karianne Bergeron

PINCOURT

Victoria Lalonde
 Karl Handfield
 Kim Drouin
 Sarah-Émilie Daoust

La période d'embauche des monitrices et moniteurs sera d'une durée de 10 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Leur rémunération sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE**09/05/179 MONITEURS À LA PISCINE - EMBAUCHES**

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du service récréatif dans son rapport daté du 22 avril 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

D'EMBAUCHER les candidats suivants pour les postes de moniteurs à la piscine avec le statut de salariés étudiants :

L'ÎLE-PERROT

David Marzell
 Catherine Marzell
 Mylène Guérin-Bourdages

N.D. L'ÎLE-PERROT

Michaël Parson

PINCOURT

Louis-Michel Dubreuil
 Christopher Dom

TERRASSE-VAUDREUIL

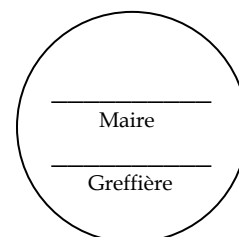
Emmanuelle Pilon
 Jessie Kulaza Yoskovich
 Olivier Bouchard

VAUDREUIL-DORION

Guillaume Raymond
 Florence Raymond
 Jessica Bibeault

Leur période d'embauche sera d'une durée de 12 semaines et sera effective à compter du 15 mai 2009.

L'horaire sera établi en fonction des besoins et la rémunération du personnel sera celle prévue à la convention collective des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/05/180 STAGE À L'USINE DE FILTRATION - MADAME JOSÉE RANGER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Josée Ranger, domiciliée à Pincourt, à effectuer un stage à l'usine de filtration de la municipalité durant la période du 25 mai 2009 au 3 juin 2009.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

09/05/181 STAGE À L'USINE D'ÉPURATION - MADAME JUDITH PRÉFONTAINE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER madame Judith Préfontaine, domiciliée à L'Île-Perrot, à effectuer un stage à l'usine d'épuration de la municipalité durant la période du 25 mai 2009 au 3 juin 2009.

DE PRÉCISER que ce stage n'est pas rémunéré et que la commission scolaire des Trois-Lacs doit adhérer spécifiquement à une police d'assurance responsabilité pour la période du stage.

ADOPTÉE

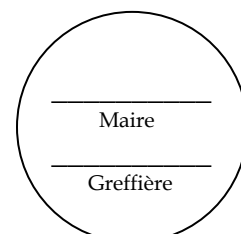
09/05/182 STAGE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE - MONSIEUR MAXIME LACHAPELLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER monsieur Maxime Lachapelle, domicilié à ville Saint-Laurent, à effectuer un stage en prévention au service de sécurité incendie de la municipalité du 20 mai 2009 au 5 juin 2009.

ADOPTÉE



09/05/183 PRÉPOSÉ À L'HORTICULTURE - EMBAUCHE DE MONSIEUR STEVEN CAIN

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Steven Cain, domicilié à Vaudreuil-Dorion, au poste de préposé à l'horticulture avec le statut de salarié étudiant au département d'horticulture.

QUE la période de travail soit d'une durée maximale de 15 semaines, soit du 12 mai 2009 au 21 août 2009.

QUE les conditions de travail soient celles établies à la convention collective de l'Union des employés (es) de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

09/05/184 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 30 AVRIL 2009

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 30 avril 2009, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 3 282 935,21\$.

ADOPTÉE

09/05/185 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2008

Conformément à l'article 105 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière dépose le rapport financier et le rapport du vérificateur transmis en vertu de l'article 108.3 de cette même Loi et ce, pour l'exercice financier 2008.

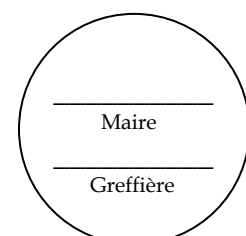
09/05/186 ÉTATS COMPARATIFS - 1^{ER} SEMESTRE

Conformément à l'article 105.4 de la Loi sur les cités et villes, la trésorière a déposé au conseil les états comparatifs du 1^{er} semestre de l'exercice financier 2009.

09/05/187 AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement



D'ENTÉRINER les affectations budgétaires effectuées par la trésorière durant la période comprise entre le 27 janvier 2009 et le 1^{er} mai 2009, telles que détaillées dans son rapport du 4 mai 2009 et joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

09/05/188 RAPPORT DES VÉRIFICATEURS RELATIF AUX COÛTS D'OPÉRATION ET D'IMMOBILISATIONS DU SERVICE DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES - APPROBATION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROUVER le rapport des vérificateurs au 31 décembre 2008 sur le relevé des coûts d'opération et d'immobilisations du service de protection contre les incendies tel que préparé par « Goudreau Poirier, société en nom collectif – comptables agréés ».

DE REMBOURSER à la ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, un montant de 32 019,72\$, net de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le poste budgétaire 55-134-01-000.

ADOPTÉE

09/05/189 COMITÉ DE SÉLECTION - SERVICES PROFESSIONNELS EN ÉVALUATION FONCIÈRE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres pour le contrat de services professionnels en évaluation municipale;

CONSIDÉRANT le rapport de la trésorière daté du 30 avril 2009;

CONSIDÉRANT l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres dont l'établissement et le fonctionnement respectent les règles prévues par la Loi sur les cités et villes.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

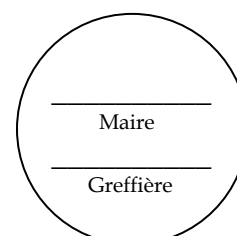
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER les critères et la grille d'évaluation tel qu'établis par la trésorière.

DE DÉSIGNER mesdames Danielle Rioux, trésorière, Céline Charette, adjointe technique et André Morin, directeur général, pour agir en tant que membres du comité de sélection, conformément au 3^e paragraphe du 1^{er} alinéa de l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

DE DÉSIGNER madame Lucie Coallier, greffière pour agir à titre de secrétaire du comité.

ADOPTÉE



09/05/190 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 595-1 ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 595 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 744 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE. »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 595-1 abrogeant le règlement numéro 595 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 744 000\$ pour l'acquisition d'un camion autopompe avec échelle aérienne et accessoires pour le service de la sécurité incendie ».

09/05/191 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 603 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 670 000\$ POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE CONDUITE D'AQUEDUC DE LA 8^E AVENUE ENTRE LA 7^E AVENUE ET LA 4^E RUE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 603, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 603 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 2 670 000\$ pour les travaux de remplacement de conduite d'aqueduc de la 8^e avenue entre la 7^e avenue et la 4^e rue ».

QUE des copies du règlement numéro 603 ont été remises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/05/192 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 604 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 212 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION D'UNE PARTIE DE LA 22^E AVENUE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 604, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

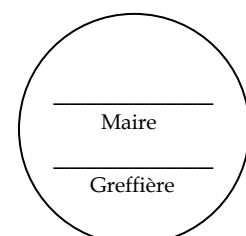
IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 604 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 212 000\$ pour les travaux de réfection d'une partie de la 22^e avenue ».

QUE des copies du règlement numéro 604 ont été remises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



09/05/193 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 605 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 642 000\$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN CHALET AU PARC MICHEL-MARTIN »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 605, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 605 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 642 000\$ pour les travaux de construction et d'aménagement d'un chalet au parc Michel-Martin ».

QUE des copies du règlement numéro 605 ont été remises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

09/05/194 ACHAT DE MODULES DE « SKATE PARK »

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de modules de skate park chez « Tessier Récréo-Parc », sis au 825, rue Théophile St-Laurent, à Nicolet, C.P. 57 (Québec), J3T 1A1, au coût de 19 820,00\$, plus les taxes applicables, conformément à leur soumission datée du 24 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 21 380,83\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

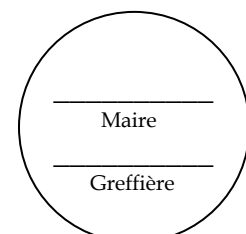
09/05/195 ACHAT D'ÉQUIPEMENTS DE JEUX

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'équipements de jeux à ressorts chez « ABC Récréation », sis au 3581, rue d'Argenteuil, à Terrebonne (Québec), J6Y 1V3, au coût de 11 501,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 18 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 12 406,70\$ nette de ristourne.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds des parcs.

ADOPTÉE

09/05/196 ACHAT D'UN ENSEMBLE DE BALLON-PANIER

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un ensemble de ballon-panier chez « ABC Récréation », sis au 3581, rue d'Argenteuil, à Terrebonne (Québec), J6Y 1V3, au coût de 2130,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 18 février 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2297,74\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/05/197 ACHAT DE BLOCS DE DÉPART POUR LA PISCINE MUNICIPALE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de blocs de départ pour la piscine municipale chez « AquaSport », sis au 8866, boulevard Pie-IX, à Montréal (Québec), H1Z 3V1, au coût de 13 495,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 30 mars 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 14 557,73\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

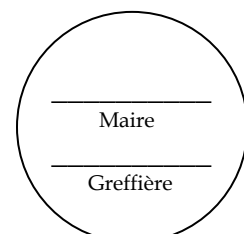
ADOPTÉE

09/05/198 ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LE SERVICE RÉCRÉATIF

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un mobilier pour le nouveau bureau du directeur du service récréatif chez « Grand & Toy », sis au 2275, 52^e avenue, à Lachine (Québec), H8T 2Y8, au coût de 3945,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 22 janvier 2009.



D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4255,67\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/05/199 ACHAT D'UNE AUTOLAVEUSE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'une autolaveuse de marque GH1BL1, modèle GH45M55, chez « Aspirateur G.B. Plus », sis au 170, Grand boulevard, à L'Île-Perrot (Québec), coût de 4000,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 1^{er} avril 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 4315,00\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/05/200 DEMANDE DE SUBVENTION (2009) - PROJET DE DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

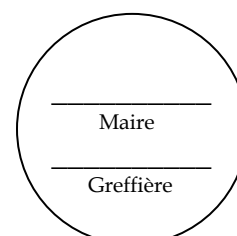
QUE le conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot autorise la production et le dépôt au ministère de la Culture et des Communication d'une demande d'aide financière pour l'année 2009 dans le cadre de l'appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes et de désigner madame Chantal Lepage, bibliothécaire et madame Danielle Rioux, trésorière, comme mandataires aux fins de ce projet.

ADOPTÉE

09/05/201 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - FORMATION SUR LES USAGES CONDITIONNELS

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement



D'AUTORISER monsieur Michel Bélanger et madame Michelle L. LeCavalier, membres du comité consultatif d'urbanisme, à participer à la formation sur les usages conditionnels (Volet 4) et de défrayer les frais d'inscription.

D'AUTORISER à cette fin une dépense maximale de 300\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes à même le poste budgétaire 02-610-00-454.

ADOPTÉE

09/05/202 P.I.I.A. - ZONE C-18 - 10 BOULEVARD DON-QUICHOTTE - LOT 1 577 876 (PHARMAPRIX) - ENSEIGNES ATTACHÉES, DIRECTIONNELLES ET DÉTACHÉE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. pour la zone C-18 tel qu'approuvé par le conseil et modifié par la résolution suivante : 08/11/422.

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Enseignes Montréal Néon » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc

ET RÉSOLU : Unanimement

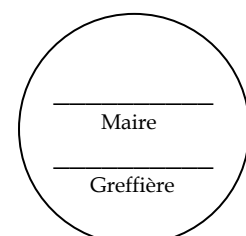
D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 10, boulevard Don-Quichotte et d'autoriser les enseignes attachées, directionnelles et détachée, le tout selon les plans numéros 2006-G1-A-01-R2 daté du 16 mars 2009, 2006-095047-A-01-R1 daté du 7 avril 2009 et 2006-095046-A-01-R1 daté du 23 mars 2009 et préparés par « Les Enseignes Montréal Néon », à savoir :

<u>Détail</u>	<u>No. de Plan</u>	<u>Date</u>
Enseigne détachée	2006-095046-A-01-R1	23 mars 2009
Enseignes attachées	2006-G1-A-01-R2 (1 de 1)	13 mars 2009
Enseignes directionnelles	2006-095047-A-01-R0 (1 de 1)	21 janvier 2009

ADOPTÉE

09/05/203 P.I.I.A. - ZONE C-18 - 15 BOULEVARD DON-QUICHOTTE, SUITE 115-A (VILLAGE MAGI-PRIX) - ENSEIGNE ATTACHÉE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. pour la zone C-18 tel qu'approuvé par le conseil et modifié par la résolution suivante : 08/11/422;



CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par l'entreprise « Signage Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unaniment

DE REFUSER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 15, boulevard Don-Quichotte, Suite 115-A, concernant une enseigne attachée au bâtiment.

ADOPTÉE

09/05/204 P.I.I.A. – ZONE C-18 – 15 BOULEVARD DON-QUICHOTTE SUITE 115-B (CENTRE DENTAIRE) – ENSEIGNE ATTACHÉE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. pour la zone C-18 tel qu'approuvé par le conseil et modifié par la résolution suivante : 08/11/422;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Enseignes Robert Bertrand Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

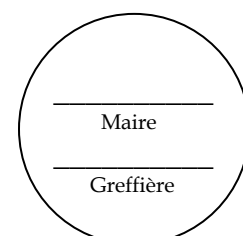
CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 15, boulevard Don-Quichotte, Suite 115-B, concernant l'enseigne attachée au bâtiment, le tout selon le plan numéro 17-14-2009, daté du 14 avril 2009 et préparé par « Les Enseignes Robert Bertrand Inc. »

ADOPTÉE



09/05/205 P.I.I.A. - ZONE C-18 - 25 BOULEVARD DON-QUICHOTTE SUITE 130 (PHARMAPRIX AU CARREFOUR DON-QUICHOTTE) - ENSEIGNE ATTACHÉE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. pour la zone C-18 tel qu'approuvé par le conseil et modifié par la résolution suivante : 08/11/422;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Enseignes Montréal Néon Inc. » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unaniment

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 25 boulevard Don-Quichotte, Suite 130, concernant l'enseigne attachée au bâtiment, le tout selon le plan numéro 2586-096201-A-01-R1, daté du 22 avril 2009 et préparé par « Enseignes Montréal Néon Inc. »

ADOPTÉE

09/05/206 P.I.I.A. - ZONE H-08 (LES MANOIRS DE L'ÎLE-CLAUDE) - AJOUT D'UN MODÈLE - LES ENTREPRISES DANIEL FARAND INC.

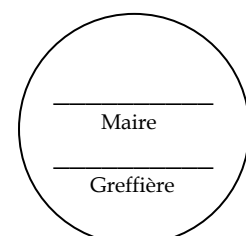
CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 14 octobre 2008 par sa résolution numéro 08/10/383 pour le projet « Les Manoirs de L'Île-Claude » et modifié par les résolutions suivantes : 08/10/384, 09/04/147 et 09/04/148;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par « Les Entreprises Daniel Farand » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.



IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le projet domiciliaire « Les Manoirs de L'Île-Claude » et d'autoriser l'ajout du modèle « Zénith ».

ADOPTÉE

09/05/207 P.I.I.A. - ZONE H-94 (LA PERDRIOLE) - AGRANDISSEMENT DU 201, RUE DE PROVENCE

CONSIDÉRANT le P.I.I.A. tel qu'approuvé par le conseil municipal en date du 9 juin 2003 par sa résolution numéro 03/06/131 pour le projet « La Perdriole » et modifié par les résolutions suivantes : 05/05/143, 05/06/202, 05/08/263, 06/03/065, 06/03/066, 06/05/154, 06/05/155, 06/05/156, 07/03/078, 07/03/079, 07/04/109, 07/05/136, 07/07/209, 07/10/292, 07/12/378, 08/05/181, 08/05/182, 08/05/183, 08/06/222, 08/10/385, 08/10/386 et 08/10/387;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification dudit P.I.I.A. par le propriétaire du 201, rue de Provence et la vérification de sa conformité par l'officier responsable;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable et la vérification de sa conformité aux articles 8.4.1 à 8.5 du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal en date du 5 mai 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

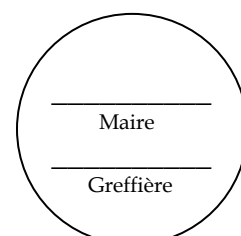
D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour le 201, rue de Provence et d'autoriser l'ajout d'une pièce en haut du garage existant, le tout tel que démontré au plan joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

09/05/208 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - SYSTÈME DE CLASSEMENT MOBILE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement



DE MANDATER la firme « FD JUL », sise au 4035, rue Lavoisier, à Boisbriand (Québec), J7H 1N1, pour la fourniture et l'installation d'un système de classement mobile au coût de 18 519,42\$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER à cette fin une dépense 19 977,83\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le surplus.

ADOPTÉE

09/05/209 RÉAMÉNAGEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – SYSTÈME DE CLASSEMENT MOBILE (PRÉPARATION DES CHEMISES)

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'APPROPRIER un montant de 5294,45\$ net de ristourne à même le surplus pour défrayer les coûts de la fourniture de chemises et étiquettes ainsi que les salaires, dans le cadre du projet de classification des dossiers à intégrer au système de classement mobile.

ADOPTÉE

09/05/210 ADJUDICATION DE CONTRAT – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 8^E AVENUE

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publique pour la réfection des infrastructures de la 8^e avenue;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 21 avril 2009 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénieurs-conseils « Les Consultants LB CD » daté du 23 avril 2009;

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 29 avril 2009.

IL EST

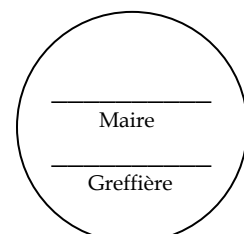
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour les travaux de réfection des infrastructures de la 8^e avenue à la compagnie « Roxboro Excavation Inc. », sise au 1620, Newman Crescent, à Dorval (Québec), H9P 2R8, au coût de 2 031 771,56\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 21 avril 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 2 191 773,57\$ nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 603, sous réserve de l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et des personnes habiles à voter.

ADOPTÉE



09/05/211 ACHAT DE GÉNÉRATEURS D'ULTRASONS**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 3 générateurs d'ultrasons de type « Mosquito » chez Caméra Cachée Inc. », sis au 3879, Taschereau, Suite 240, à Saint-Hubert (Québec), J4T 2G5, au coût de 4200,00\$, plus les taxes applicables, accessoires et frais d'installation en sus, conformément à leur soumission datée du 4 mai 2009.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE**09/05/212 MISE AUX NORMES DE L'USINE DE FILTRATION - CÔUTS SUPPLÉMENTAIRES RELIÉS AUX OPÉRATIONS DE POMPAGE**

CONSIDÉRANT que la Ville a octroyé un contrat à la firme « Kingston Byers Inc. » pour le projet de mise en conformité des installations de production d'eau potable;

CONSIDÉRANT les infiltrations d'eau souterraine lesquelles étaient impossibles à déceler ou à prévoir tel qu'en fait foi le rapport de la firme INSPEC-SOL daté du 26 mars 2009;

CONSIDÉRANT qu'afin de gérer cette importante venue d'eau, il a été nécessaire de fournir des pompes de grande capacité, de déplacer régulièrement les équipements afin d'accéder aux différentes zones d'excavation, en plus de fournir les génératrices essentielles pour garantir la sécurité des installations et de faire la surveillance continue de ces équipements, le tout afin d'éviter un accident pouvant entraîner pour tous des dépenses extraordinaires;

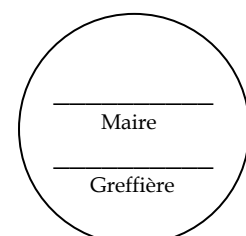
CONSIDÉRANT que ces opérations ont engendré des coûts supplémentaires de l'ordre de 300 000 \$ lesquels coûts ont été réduits à 180 000 \$ suite à un travail de rationalisation qui a été fait par l'entrepreneur général, les ingénieurs conseils et le responsable de la Ville, le tout tel qu'expliqué dans le rapport de la firme d'ingénieurs LBCD, ingénieurs-conseils daté du 3 avril 2009

CONSIDÉRANT que la Ville est tenue de payer ces coûts supplémentaires

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le paiement des coûts pour les travaux supplémentaires de pompage dans le cadre du projet de mise en conformité des installations de production d'eau potable pour un montant n'excédant pas 180 000 \$ dont une première directive de changement datée du 30 avril 2009 au montant de 126 847,50 \$.



D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 596.

ADOPTÉE

09/05/213 ACHAT D'UN ANALYSEUR DE TRAFIC

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat d'un analyseur de trafic autonome TMS pour une voie et ses accessoires chez « Trafic Innovation Inc. », sis au 70, rue Daoust, Bureau 103, à Saint-Eustache (Québec), J7R 5B5, au coût de 7024,00\$, plus les taxes applicables, le tout selon leur soumission datée du 28 avril 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 7577,14\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 2 ans, à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

09/05/214 FINANCEMENT DES TRAVAUX DE MISE À NIVEAU DE L'USINE D'ÉPURATION

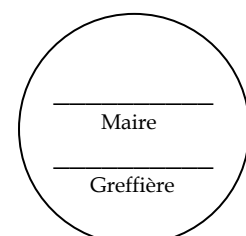
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER le financement à même la réserve des travaux de mise à niveau de l'usine d'épuration pour un montant total de 19 748\$, net de ristourne, le tout tel que décrit ci-dessous :

Description	Montant
Réparation supprimeur, air de lavage	1575.00 \$
Air au déssableur	2120.00 \$
Installation et désinstallation	1980.00 \$
Filtres	570.00 \$
Réparation des moteurs pour supprimeurs	1245.20 \$
2 accouplements Straub pour réparation de conduite d'eau de lavage	2248.00 \$
1 valve papillon Keystone 24 pouces	6400.00 \$
1 valve papillon Keystone 14 pouces	1380.00 \$
Sonde de niveau et capteur de température pour bios filtres	787.50 \$

ADOPTÉE



09/05/215 ADJUDICATION DE CONTRAT - FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE (PICK-UP) 2009

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture d'une camionnette (Pick-up) pour le service de la voirie.

CONSIDÉRANT l'ouverture de soumissions qui s'est tenue le 20 avril 2009 à 10 h et l'analyse de celles-ci.

CONSIDÉRANT le rapport du technicien en génie civil daté du 30 avril 2009.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour la fourniture d'une camionnette (Pick-up) 2009, de marque Ford, modèle F-250 XL, à l'entreprise Avantage Ford Inc., sis au 30, boulevard Don-Quichotte, à L'Île-Perrot (Québec), J7V 6N5, au coût de 28 583,00\$, plus les taxes applicables, le tout conformément à leur soumission datée du 24 avril 2009.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 30 833,91\$ nette de ristourne.

D'EMPRUNTER les sommes nécessaires à même le fonds de roulement, remboursable en 3 ans à compter de l'année suivant la dépense.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 20 h 05 à 20 h 45.

09/05/216 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Daniel Leblanc
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 55.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

